

## **REUNION DU 21 MAI 2014**

### **Compte rendu sommaire**

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CHARRONDIERE, Maire.

**PRESENTS** : MM. et Mmes Albert CHARRONDIERE, Jacqueline LAUSTRIAT, Thierry DUPONT, Hervé LASSOT, Daniel MATRAT, Isabelle GENDRE, Alain GUILLON, Vincent LAPEYRERE, Franck TAIN, Isabelle TAIN et David SOUFFERANT.

**Absent excusé** :

Jacqueline LAUSTRIAT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation du 13/05/2014

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1°) Encaissement d'un chèque**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un chèque de « SARL LES 3P », à encaisser par la commune suite à notre engagement auprès de la dite société adhérente au Club des Artisans de la Rénovation Energétique cadre Vert de Chausson Matériaux, dont la SARL LES 3P est partenaire ; Le chèque correspond donc à une prime énergie à laquelle la commune a droit suite aux travaux de réfection réalisés dans la salle polyvalente (isolation).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** d'encaisser le chèque (n°3739707) suivant :

⇒ SARL LES 3P ➤ 296.88€

- **MANDATE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et l'**AUTORISE** à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **2°) Subvention : L'Allier à Livre Ouvert**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, comme chaque année, la demande d'adhésion de l'association l'Allier à Livre Ouvert (Médiathèque Départementale de l'Allier) qui est de 0.14€ par habitant pour l'année 2014 ce qui fait 39.62€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune comme chaque année à l'association l'Allier à Livre Ouvert (Médiathèque Départementale de l'Allier) pour un montant de 39.62€

- **RAPPELLE** que cette subvention est prévue au budget 2014 (article 6574) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatif à ce dossier.

#### **3°) Remboursement caution T3**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, du départ du locataire du logement communal T3, Monsieur David MARINIER, au 31 mai 2014, de ce fait il demande la restitution de la caution qu'il avait versé à son arrivé (valeur d'un mois de loyer 331.47€).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** de rendre la caution versée par Monsieur David MARINIER, celle-ci s'élevant au montant d'un mois de loyer, c'est-à-dire trois cent trente et un euros et quarante sept centimes (331.47€).

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire à effectuer cette démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4°) Décision Modificative n°1-2014**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de remplacer le chauffe-eau du stade et que cette dépense n'a pas été prévue en section d'investissement du budget 2014 donc de ce fait il est nécessaire d'effectuer une décision modificative aux fins de régulariser la situation :

##### **Section d'investissement BP 2014**

Programme n° 189 'accessibilité des lieux publics', article : 2135 (instal. Génér., agencements...) : -1000.00€  
Programme n°197 'Chauffe eau du stade', article : 2135 (instal. Génér., agencements...) : 1000.00€.

#### **5°) Contrat de location logement communal**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, qu'il a été contacté par Madame Morgane TAIN, pour une visite des appartements à louer (T3 et F3), par la commune. Après la visite de ceux-ci, Madame Morgane TAIN désirerai louer l'appartement F3 (logement contigu à l'école) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Monsieur le Maire précise que l'appartement sera loué aux mêmes conditions que pour les précédents locataires, avec révision du loyer au 1<sup>er</sup> juin de chaque année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

- **ACCEPTE** la location de l'appartement communal F3, logement contigu à l'école, à compter du 1er juin 2014, aux mêmes conditions que pour les précédents locataires.

- **PRECISE** le montant du loyer mensuel :

\* Trois cent soixante et un euros et vingt centimes (361.20€).

- **DIT** que le montant du loyer sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> juin suivant les modifications de l'indice IRL.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour établir et signer le bail à loyer et l'état des lieux avec Madame Morgane TAIN, avec effet au 1er juin 2014.

*Madame Morgane TAIN a demandé à Monsieur le Maire si elle pouvait effectuer des travaux de peinture dans le logement F3, requête acceptée par l'assemblée et de plus il a été décidé d'acheter une plaque inox à mettre au sol sur le lino à l'emplacement du poêle à bois, pour plus de sécurité.*

## **Questions diverses**

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée :

• suite au rassemblement de la commission voirie communale :

- Monsieur le Maire a contacté 3 entreprises de T.P. et donc en attente des devis ; en ce qui concerne la réfection du Chemin Rural revêtu n°211 (Les Bruyères) suite aux travaux de renouvellement des conduites d'eau et des dégâts causés par l'entreprise CASTELLO, cette entreprise et le SIVOM ont fait part à Monsieur le Maire qu'ils effectueraient la réfection totale du dit chemin dès la fin des travaux ;

• suite au rassemblement de la commission des bâtiments communaux pour le plafond des vestiaires du foot, plafond des toilettes de la mairie et murs salle polyvalente ;

- en ce qui concerne la salle polyvalente, l'entreprise les 3P Bonnot, viendra effectuer les travaux de recollage de certain lais de la toile murale, faisant apparaître des bulles d'air.

- Vestiaire du foot : il a été constaté par Monsieur le Maire que les lumières sont restées allumées plusieurs jours à l'intérieur, les vestiaires sont très mal entretenus au niveau de la propreté et signale une très forte consommation d'eau par rapport aux années antérieures.

• devis nettoyage des chaises de la salle polyvalente de l'entreprise 'Paray Nettoyage' : après étude de celui-ci l'assemblée accepte de faire nettoyer les chaises ;

• demandé un devis pour la réparation du parapet du pont des Mignonnets, le devis sera à étudier au prochain C.M. ;

• Le locataire du T2 a signalé que la fenêtre (située pignon côté route) avait de gros soucis d'étanchéité, Monsieur le Maire a demandé un devis qui sera à étudier au prochain C.M.

• Don d'un cabanon à la commune, situé centre bourg, par une famille héritière de ce bien, après consultation l'assemblée refuse le don ;

• Le pont de la Loire à Bonnand serait apriori fermé pour travaux de réfection du 15 juillet au 15 septembre 2014, date de fermeture à confirmer en juin ;

⇒ Madame Laustriat informe l'assemblée : étant chargée de cette affaire, présente un devis de M. Bonnefoy, menuisier, pour l'aménagement de tiroirs en dessous du bar à la salle polyvalente, après étude, devis retenu par l'assemblée.

⇒ Les membres du conseil municipal :

• maintiennent toujours leurs désaccords pour la mise en place des activités périscolaires à la rentrée scolaire 2014-2015.

• signalent avoir constaté le passage de divers véhicules motorisés sur la piste autour du plateau multisports, piste n'étant pas adaptée pour cela donc propose de demander un devis pour l'installation d'un panneau 'accès interdit à tous véhicules'.

Communauté de communes le Donjon Val Libre :

- Commission développement économique : Hervé LASSOT

- Commission finances : Vincent LAPEYRERE

- Commission environnement : Thierry DUPONT

- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Jacqueline LAUSTRIAT, Thierry DUPONT et Hervé LASSOT.

*Monsieur le Maire lève la séance à 23H.*